



Ref : CFVU2023/ 23-0305

**CFVU DU 09 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE RECTORAT DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION DES STAGES SUIVIS DANS LE CADRE DE LA FORMATION INITIALE EN MASTER MEEF FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION OU D'UN CONTRAT DE TRAVAIL.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 09 mars 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LA CONVENTION ENTRE LE RECTORAT DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION DES STAGES SUIVIS DANS LE CADRE DE LA FORMATION INITIALE EN MASTER MEEF FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION OU D'UN CONTRAT DE TRAVAIL.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 09/03/2023.*

Nombre de membres présents	<b>22</b>
Nombre de membres représentés	<b>7</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>29</b>
Nombre de votes pour	<b>29</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.

Publié le: 21/03/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 21/03/2023